

COMMISSION  
DES  
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Groupe du Porte-Parole

Bruxelles, le 23 novembre 1972  
PC/rp

432

Note BIO N° 140 (72) aux Bureaux nationaux  
c.c. aux Membres du Groupe et à MM. les Directeurs généraux des DG. I & X

Objet : 228<sup>e</sup> réunion de la Commission

Sous la présidence de M. MANSHOLT le matin et sous la présidence de M. SCARASCIA-MUGNOZZA l'après-midi, la Commission a abordé au cours de sa séance hebdomadaire plusieurs problèmes liés à deux dossiers délicats de ces prochaines semaines : la motion de censure déposée par M. SPENALE (voir nos BIO lors de la dernière session de Strasbourg) et les relations avec les pays du Bassin méditerranéen.

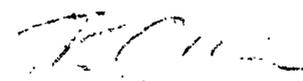
En ce qui concerne la motion de censure, la Commission ne veut pas la dramatiser, mais entend la prendre au sérieux et par conséquent, tout en ne changeant pas sa position de fond, s'efforcera de convaincre le Parlement du bien-fondé de sa thèse. Une décision de procédure a été prise : un groupe ad-hoc présidé par M. NOEL et comportant le Service Juridique et des membres de plusieurs cabinets, procèdera à l'établissement d'un projet de communication qui sera examiné par la Commission lors de sa 230<sup>e</sup> session le mercredi 6 décembre. Ce document reprendra l'historique des faits et leur évolution afin de fournir tous les éléments d'une argumentation sérieuse qui constituera la substance de la déclaration que fera le Président MANSHOLT au Parlement européen lors de la prochaine session à Luxembourg du 11 au 14 décembre.

Quant aux problèmes liés aux relations de la Communauté avec les divers pays du Bassin méditerranéen, un rapport, présenté sous l'autorité de MM. DAHRENDORF, DENIAU, et SCARASCIA-MUGNOZZA, a permis d'approfondir la préparation des propositions que la Commission doit faire au Conseil des Ministres en vue notamment de la poursuite des négociations avec les pays du Magreb (Maroc, Tunisie, Algérie) avec l'Espagne et Israël. Vous vous souvenez que le Conseil des 6 et 7 novembre avait retenu une approche globale comme hypothèse de travail, mais pour tenir compte à la fois des problèmes politiques et économiques liés à ce dossier, tout en ayant à l'esprit des impératifs du calendrier concernant les adaptations, suite à l'élargissement, la Commission a demandé à ses services de compléter les documents qui lui étaient soumis, et d'approfondir le volet agricole car il s'agit essentiellement de trouver rapidement les modalités de certaines solutions envisagées notamment pour des produits agricoles, tels que le vin et les agrumes. La discussion reprendra au cours de la prochaine réunion, le 29 novembre et on pense qu'à ce moment là, des propositions pourront être adressées au Conseil qui avait marqué son intention d'en délibérer lors de sa réunion des 4 et 5 décembre.

./.

Tout en sachant que, au fil des semaines, ce sera<sup>à</sup> la prochaine Commission de décider d'une série de propositions liées au calendrier établi au Sommet, la Commission actuelle entreprend certaines discussions d'orientation afin de permettre aux services de saisir en temps utile la Commission élargie après le 1er janvier prochain. C'est ainsi que sur rapport de M. SPINELLI, la Commission a eu une première discussion sur une approche globale tendant à définir une politique industrielle dans le secteur de la construction navale.

Amitiés.

  
Paul COLLOVALD